

ASSEMBLÉE NATIONALE
26 février 2024

GEL DES TARIFS DES TRANSPORTS PUBLICS PENDANT LES JEUX OLYMPIQUES ET
PARALYMPIQUES 2024 - (N° 2063)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 35

présenté par
M. Brosse

TITRE

Au titre, substituer aux mots :

« les jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 »

les mots :

« toute l’année 2024 et à méconnaître la libre administration des collectivités territoriales ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser l’ambition de ce texte : empêcher une collectivité territoriale de prendre des décisions souveraines sur les domaines qui relèvent de sa compétence.